

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 28 mai 2018 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Floriane ERMACORA, Niccolò GORI, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Alain JAKUES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN (présidente), Laurence MISEREZ, Philippe MOREL, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET, Eric PROVINI, Jean-Louis VAUCHER, Lorin VOUTAT

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusé : M. Christian SCHMITZ

Absent : M. Pierre ZACHARIAS

Procès-verbaliste : Mme Emmanuelle MAIA

Assiste : M. Thierry BRICHET, secrétaire général

* * *

Mme la présidente ouvre la séance à 19h30. Elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes et excuse M. Christian SCHMITZ.

Mme la présidente annonce quelques légères modifications à l'ordre du jour : le vote d'un huis clos sera proposé après le point 1, les dates des séances du deuxième semestre du Conseil municipal seront communiquées au point 11 et il n'y aura pas de point 13.

Mme la présidente donne la parole à Mme le Maire qui présente M. Daniel GODEL, nouveau comptable venu assister à cette séance plénière, et lui souhaite la bienvenue au sein de l'administration communale. M. GODEL résume ses expériences personnelles et professionnelles, qui l'ont entre autres conduit à œuvrer au sein de l'État, d'une ville, d'une commune et de fiduciaires. Il se tient à l'entière disposition des Conseillers municipaux en cas de questions, conclut-il.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2018

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Mme le Maire indique qu'elle doit annoncer une information confidentielle et demande à Mme la présidente de faire voter le huis clos.

Mme la présidente met aux voix le huis clos.

Le huis clos est accepté à l'unanimité.

M. MOREL rejoint la séance à 20h00.

2. Communications du Maire et des Adjointes

Service de la voirie

Mme le Maire annonce que le jeune cantonnier, M. Mathieu GONIN, a achevé son service militaire. Il était très heureux de revenir, car il y a désormais vraiment une excellente équipe à la voirie et cela fait chaud au cœur, se réjouit Mme le Maire.

Procès-verbaliste

M. GIACOBINO, procès-verbaliste habituel du Conseil municipal, terminera son mandat en juin 2018, car appelé à d'autres obligations professionnelles, annonce Mme le Maire.

Projet Esplanade

À ce jour, environ un tiers du crédit d'investissement de Fr. 27'300'000.-, soit Fr. 9'462'000.-, ont été dépensés, y compris pour les honoraires. Cela reste hélas très difficile avec les architectes, déplore Mme le Maire.

Fonctionnement du parking de Vandœuvres

Mme le Maire, qui relève au passage qu'il faudra rebaptiser le parking le jour où le second entrera en service, indique qu'elle a rencontré M. Thierry d'AUTHEVILLE, directeur de Parkgest Services SA, par rapport à une problématique de voitures bâchées. Sur les 19 qui stationnaient dans ce parking, il en reste désormais 17. 13 d'entre elles sont la propriété de Vandœuvriens.

Si ce parking reste passablement inoccupé la journée, une augmentation des mouvements de véhicules entre 2016 et 2017 a été relevée. Cela est dû en partie aux mesures mises en place depuis la suppression des places de parking autour de l'école, suppression due au chantier Esplanade. Mme le Maire annonce 44'306 mouvements de véhicules en 2017, dont 35'304 avec des tickets horaires payants ; la gratuité du parking est offerte pour la première heure. Le prix moyen d'un ticket de parking s'élève à Fr. 1,37 en tenant compte des parkings payants, et à Fr. 0,82 en incluant les parkings gratuits.

Le chiffre d'affaires de Parkgest Services SA est en légère augmentation (de Fr. 178'873.- à Fr. 200'207.-), mais s'il y a un peu plus de fréquentation, il y a également plus de frais, souligne Mme le Maire.

Tous les véhicules bâchés sont dûment assurés. Si un jour les autorités devaient changer de politique vis-à-vis du parking, il est clair que ces propriétaires devraient évacuer leurs voitures, les premiers concernés seraient les non-Vandœuvriens.

Dans le cadre du chantier Esplanade, MM. d'AUTHEVILLE et ZANELLO, ingénieur, apportent leur concours pour la mise en place des infrastructures du futur parking qui sera situé sous les immeubles. Mme le Maire relève qu'il s'agirait d'une bonne synergie si la même société se voyait chargée de la gestion des deux parkings (mutualisation des frais).

M. d'AUTHEVILLE a relevé que les places pour les véhicules électriques étaient très peu utilisées, conclut Mme le Maire.

Forces de l'ordre

L'Exécutif a reçu, le 15 mai dernier, les représentants du poste de police de la Pallanterie. La discussion a entre autres porté sur le vol à l'astuce qui a été perpétré au chemin de Pré-Poiset. Le nombre de cambriolages sur la commune reste dans la moyenne cantonale, indique Mme le Maire.

Afin d'éviter le vol à l'astuce, qui laisse des victimes dévalisées et traumatisées, un ou deux représentants du poste de la Pallanterie viendront expliquer, lors du petit déjeuner de la sortie des aînés du 13 juin prochain, les mesures à prendre afin de prévenir ce genre de méfaits. Un tous-ménages sera également distribué aux Vandœuvriens.

Mme le Maire souligne que l'on constate néanmoins une diminution des cambriolages à Vandœuvres.

M. Frédéric BENNICI, chef de poste de la police municipale, qui était absent pour cause d'accident professionnel depuis environ trois mois, reprendra ses activités à plein temps le 11 juin 2018. M. BENNICI n'étant pas encore apte à conduire, il ne pourra pas tout de suite assurer l'intégralité de son cahier des charges, dont les patrouilles du soir.

Un point sera fait avec la police municipale de Chêne-Bougeries, qui assure le remplacement de M. BENNICI. Chêne-Bougeries consacre environ 16 heures hebdomadaires (patrouilles préventives, contraventions, rondes quotidiennes dans la commune, etc.) à Vandœuvres.

Zone 30km/h

La commission Financière et administrative n'ayant pu être convoquée avant cette séance, la délibération sur les mesures supplémentaires de la zone 30 km/h du chemin de la Blonde sera soumise au vote du Conseil municipal lors de sa séance plénière du 18 juin 2018. Le délai référendaire courra jusqu'au 9 septembre, annonce Mme le Maire. Les travaux ont par conséquent été repoussés à septembre 2018. La commune a obtenu, le 25 mai 2018, l'autorisation de construire.

Stationnement

Le stationnement sur la place de Vandœuvres, le long du temple, est désormais limité à 1 heure, et à 15 heures au chemin des Peutets. Il sera dorénavant interdit de stationner au parking du cimetière, sauf pour les visiteurs de ce dernier.

Future réorganisation du SIS

Il a été décidé, lors de l'assemblée générale de l'ACG du 23 mai dernier, de proroger d'une année la convention entre la Ville de Genève et les autres communes relative au subventionnement du SIS par les 44 autres communes. En effet, la Ville de Genève fait beaucoup d'efforts depuis un an afin qu'une gouvernance intercommunale puisse être créée,

rappelle Mme le Maire. Le nouveau concept sera présenté en temps utile au Conseil municipal. Si cette nouvelle organisation risque de peser plus lourd dans les budgets des communes, au moins celles-ci auront-elles la possibilité de prendre elles-mêmes les décisions.

Ont également été votés, lors de cette assemblée générale, des objets sur des lignes forces par rapport à la transformation du SIS en groupement intercommunal. Mme le Maire souligne l'énorme travail qui est actuellement réalisé par les sous-commissions et les différents groupes à ce sujet. En effet, après la réorganisation du SIS, il s'agira de réorganiser les sapeurs-pompiers volontaires. Grâce aux actions du groupe de travail, Mme le Maire relève que les commandants sont désormais tout à fait partants pour envisager cette réorganisation.

Sur une question de M. VOUTAT, Mme le Maire précise que la visite du SIS, qui se déroulera le 19 juin 2018, sera conduite par le commandant SCHUMACHER. Mme le Maire encourage vivement tous les Conseillers municipaux à s'inscrire à cette visite, car le fonctionnement du futur groupement intercommunal reposera toujours sur le SIS sur le plan de l'opérationnel.

Règlement relatif aux locaux de l'enseignement primaire

Mme EMERY-TORRACINTA est venue présenter, lors de l'assemblée générale de l'ACG du 23 mai dernier, le règlement relatif aux locaux de l'enseignement primaire. Mme le Maire souligne le fait que, comme pour les EMS ou les crèches, c'est le canton qui impose des normes et les communes qui les financent. Alors qu'un groupe de travail important planchait sur ces questions depuis l'automne dernier, force est de constater que ses amendements par rapport à l'avant-projet présenté au printemps n'ont pas été pris en compte.

Les amendements à cet avant-projet de règlement auraient dû être soumis au Conseil d'Etat avant la fin de la législature, soit d'ici au 31 mai 2018, ce qui a scandalisé les communes, qui ont, du coup, refusé en bloc cet avant-projet, mais le Conseil d'Etat pourrait passer en force malgré l'avis des communes. L'ACG a réagi par écrit pour exprimer son mécontentement.

Mme le Maire trouve malheureux que, malgré tout ce qui a été entrepris (répartition des compétences canton/communes, article sur la concertation dans la Constitution, etc.), les communes soient toujours considérées comme des « interlocuteurs juniors ».

Ravitaillement du Marathon de Genève

Mme LÉVÊQUE remercie chaleureusement les nombreux bénévoles qui ont contribué, dans une bonne ambiance, au succès du ravitaillement des coureurs du Marathon de Genève, le 5 mai dernier. Le soleil et la chaleur ont poussé les participants à boire bien plus d'eau que d'habitude, ce qui a engendré une pénurie de verres.

Journée de la démocratie

Les grands de l'école (soit les trois derniers degrés) sont venus visiter la Mairie dans le cadre de la journée de la démocratie. Ils avaient préalablement élu des commissaires, des présidents et un Exécutif. Ils ont ainsi pu s'exercer à la pratique démocratique par le biais de jeux de rôles et, après une pause, participer à une séance plénière du Conseil municipal. Les retours des parents ont été excellents et les élèves semblent avoir beaucoup apprécié cette expérience qui sera reconduite. Les détails de cette journée feront l'objet d'un article dans *La Coquille*, conclut Mme LÉVÊQUE.

Spectacle dans le parc

Mme LÉVÊQUE indique que le comité du spectacle s'est réuni deux fois. Le comité a obtenu pas mal de publicité, mais les sponsors sont en diminution, cette année, dont le Bon Génie

Café qui offrait le cocktail pour la première. Le choix du comité s'est porté sur le traiteur André Vidonne.

Mme LÉVÊQUE et M. BOESCH sont allés présenter ce projet devant la commission culture de l'ACG afin d'obtenir une subvention supplémentaire pour la compagnie Confiture. Le projet a tellement séduit que tous les magistrats aimeraient assister à ce spectacle.

Mme LÉVÊQUE précise que la commission Culture, patrimoine et manifestations communales a opté pour un grand spectacle sur 15 jours tous les deux ans. Dans l'intervalle, un petit spectacle avait été organisé en 2017, une semaine musicale. La commission ad hoc décidera si elle souhaite prolonger cette expérience et si son budget le lui permet.

M. LIENGME rappelle que la préoccupation était avant tout de sortir de la période des tournois internationaux de football, dont l'alternance est également de deux ans.

Mme LÉVÊQUE propose de voir comment cela se passera, cette année. La publicité sera très différente et son impact sans doute meilleur que la distribution, sur la région Arve et Lac, du tous-ménages habituel. Il y aura des banderoles dans les communes, des affiches en ville, l'intérieur de tous les bus et l'extérieur du tram 12. La commission décidera de la suite du calendrier des prochains spectacles vandœuvriens.

Une brève discussion s'engage par rapport à l'alternance des spectacles, car M. GORI estime que les jours de match risquent d'avoir une incidence sur la fréquentation des représentations. Mme le Maire relève que ce n'est pas le même public et que le rythme d'un spectacle tous les deux ans à Vandœuvres a été pris depuis 2001. Mme LÉVÊQUE conclut que la compagnie Confiture a aussi son propre réseau d'habitues qui contribueront à diffuser de la publicité pour ce spectacle.

Promotions

Mmes MISEREZ et LÉVÊQUE ont assisté à une séance préparatoire pour les promotions. Une tente plus grande aurait été hors budget ; ce sera donc la même, de 30 mètres sur 15, qui sera installée dans le parc. Mme LÉVÊQUE précise qu'il n'y aura pas de grandes variantes. Les enfants de la commune seront toujours autant gâtés ; ils recevront tous un bracelet pour accéder aux jeux, ainsi qu'un petit cadeau en participant au Chamboule-tous.

Sortie des aînés du 13 juin 2018

Après la visite des représentants du poste de la Pallanterie dont Mme le Maire a préalablement parlé, les aînés se rendront à Aquatis. Ils recevront tous un flyer de la police portant sur le vol à l'astuce.

Pour conclure, Mme LÉVÊQUE souhaite un joyeux anniversaire à M. DESPLAND qui est chaleureusement applaudi par l'ensemble du Conseil municipal.

École

Un échantillon de film solaire vient d'être posé, à l'école. M. DESPLAND suggère aux Conseillers municipaux d'aller s'en rendre compte sur place (intérieur et extérieur) et de lui faire un petit retour par e-mail (niveau de protection, éblouissement, etc.). Il aurait aussi besoin des retours des enseignants. Une fois reçus, ces différents e-mails lui permettront de faire une synthèse. Cas échéant, M. DESPLAND indique qu'il pourrait organiser un rendez-vous sur place.

Mme MISEREZ rappelle que l'accès au public est interdit pendant les heures scolaires. De plus, les instances participatives se dérouleront demain à l'école ; les enseignants en parleront peut-être.

M. DESPLAND annonce que plusieurs travaux urgents vont devoir être entrepris, qui risquent d'engendrer des dépassements sur le budget d'entretien de l'école. En effet, des plaques de béton se descendent des piliers. La zone a été sécurisée, mais il faut impérativement que des travaux soient entrepris. De plus, des infiltrations apparaissent sur l'escalier tout à droite qui se descelle aussi. Les pavés en verre posés sur le couvert prennent l'eau et fuient. Il faudrait trouver une solution pour étancher cette grande surface, car les pavés de verre ne sont plus dans les normes du DIP. Les 280 luminaires installés à l'école ne seront bientôt plus autorisés par le DIP, ajoute M. DESPLAND, à cause des scintillements. La commune devra les remplacer d'ici janvier 2019. Tous ces travaux, qui sont obligatoires et n'ont pas encore été chiffrés avec précision, risquent donc d'engendrer des dépassements conséquents.

Le Conseil municipal, et plus particulièrement la commission Travaux qui devra se pencher sur ces problématiques, seront tenus informés. M. OLTRAMARE indique que la date du 25 juin avait été retenue par la commission. Comme celle-ci coïncide avec la première du spectacle dans le parc, un Doodle sera renvoyé aux commissaires.

3. Communications du Bureau

- Désignation du Bureau pour la période de juin 2018 à mai 2019

Mme la présidente annonce la désignation du Bureau qui entrera en fonction en juin. Sont proposés : Mme PICTET à la fonction de présidente, M. ANDERSEN à la fonction de vice-président et Mme MISEREZ à la fonction de secrétaire.

Ils sont élus à l'unanimité et chaleureusement applaudis.

4. Comptes rendus des commissions

- *Sécurité et mobilité - séance du 14 mai 2018*

M. VOUTAT donne lecture de son compte rendu :

La commission s'est réunie le 14 mai 2018.

1. Le PV du 6.2.18 est approuvé.

2. Nouvelles compétences communales suite à la répartition des compétences canton/communes

M. WIDMER est invité à donner des précisions à ce propos en tant que spécialiste.

La DGT étant assez réticente à donner plus de compétences aux communes, M. WIDMER indique que le premier train de lois concerne le transfert de petites choses, telles que les cases handicapés, places livraison, etc.

Avec un groupe de travail de l'ACG, la DGT a défini un **réseau de quartier structurant** et un **réseau de quartier non structurant**.

Vandœuvres n'est pas concernée par le réseau de quartier structurant.

Selon le deuxième train de lois, le canton conserve la maîtrise complète du réseau de quartier structurant.

Au 1^{er} janvier 2019, les communes auront de nouvelles compétences sur le réseau de quartier non structurant, concernant notamment :

- *Les signaux prescriptifs*
- *La signalisation en cas de chantier*
- *Modifications du schéma de circulation*
- *Modifications du règlement de stationnement*

3. Mesures d'accompagnement des Communaux d'Ambilly

M. ORVAIN prend la parole pour présenter le concept mobilité développé dans le cadre de la réalisation du grand projet des Communaux d'Ambilly, dont le chantier va bientôt démarrer. Se basant sur une présentation, il explique les éléments suivants :

➤ *La présentation est annexée au procès-verbal*

Hiérarchie du réseau routier (p. 2 de la présentation)

Le réseau primaire est constitué des voies suivantes :

- Rte de Jussy
- Rue François-Jacquier
- Av. de Thônex
- Rte de Mon-Idee, qui devient rte de Vandoeuvres avant de rejoindre le Plateau de Frontenex pour aller vers la gare des Eaux-Vives

Le réseau secondaire est composé des voies suivantes :

- Ch. de la Seymaz
- Av. A.-M.-Mirany
- Rte J.-J. Rigaud
- Ch. de la Gradelle
- Ch. de la Montagne
- Av. de Bel-Air
- Ch. de la Mousse

Le grand projet des Communaux d'Ambilly se trouve à proximité de l'hôpital de Belle-Idée et sera desservi par un maillon routier classé dans le réseau secondaire. Celui-ci permet de relier l'av. A.-M.-Mirany à la rte de Jussy. La desserte fine du quartier est réalisée par un mail central.

Concept réseau routier (p. 3)

L'idée est de réguler le trafic par des carrefours à feu à l'ensemble des croisements stratégiques du périmètre de projet, de manière à pouvoir contrôler les flux. La traversée du quartier se fera en zone 30, de manière à ce que la circulation soit apaisée.

Carrefours – état actuel et état futur (pp. 4 à 6)

Actuellement, il y a principalement des giratoires dans le périmètre du projet. Les autres carrefours sont réglés par des pertes de priorité ou des cédez-le-passage.

M. ORVAIN donne les chiffres suivants pour le poids de chaque axe en termes de volume de trafic :

- Rte de Jussy : 12'000 véhicules/jour
- Rte de Mon-Idée : 9'500 véhicules/jour
- Maillon routier : 7'600 véhicules/jour (sur la partie la plus chargée du maillon).

M. WIDMER rappelle que la DGT développe également l'Axe Frontenex.

Actuellement, il y a déjà 30'000 habitants le long de cet axe et 9'000 habitants supplémentaires viendront s'y ajouter à l'horizon 2025. C'est dû au développement actuel ou à venir de nombreux PLQ autour de la gare des Eaux-Vives, de la Gradelle, ainsi que sur Rigaud, Mirany, en plus des Communaux d'Ambilly.

L'Axe Frontenex a pour but d'offrir une alternative aux personnes qui voudront aller vers le centre-ville. Mais chacun de ces habitants devra aussi se poser la question des déplacements qu'il peut effectuer en mobilité douce, sinon il y aura un engorgement important dans le secteur. Les retenues de trafic ont été prévues à divers endroits, de manière à ne laisser passer que les véhicules que le réseau peut ensuite gérer et pour éviter les encombrements des différents carrefours. Il s'agit de mesures dites de « contrôle d'accès » ou de « robinet ».

M. ORVAIN précise que la situation devrait effectivement s'améliorer pour les riverains, puisque la retenue du trafic sera située à un endroit où il n'y a pas de construction, alors que les remontées de files sont actuellement dans la zone villa.

Les transports publics – Les aménagements dans le périmètre des CA

M. ORVAIN passe ensuite à la présentation du concept pour les transports publics. Ces derniers vont également bénéficier des carrefours à feu, puisque la priorité leur sera assurée par un système de détection qui fera passer le feu au vert à l'arrivée des bus. De plus, un certain nombre de couloirs de bus vont être mis en place, tout au long du maillon routier.

La DGT souhaite faire une voie de bus sur la rte de Vandoeuvres, qui pourrait également être utilisée par les vélos.

M. WIDMER répond que le bus circulera selon son nouveau schéma à l'ouverture du Léman Express en décembre 19.

Concept mobilité douce (p. 10)

M. ORVAIN explique que le quartier des Communaux d'Ambilly a été développé dans l'idée de favoriser au maximum les déplacements à pied. Il est plutôt bien placé, à environ 1 km de la gare du Léman Express, une distance faisable à pied en 15 minutes environ. Dans le quartier, un concept de cours champêtres a été développé et comprend de nombreux chemins qui se connectent avec le chemin de la Pierre-à-Bochet vers la rte de Jussy, où cela débouche sur des traversées piétonnes sécurisées (carrefours régulés) et les pistes cyclables. Sur le maillon, il y a également une piste cyclable bidirectionnelle complètement séparée de la route. Il y aura également une traversée jalonnée qui permettra d'arriver au niveau du ch. de la Mousse, à proximité immédiate du RER.

M. WIDMER détaille les temporalités des différents projets :

- Axe Frontenex : L'axe devrait donc être terminé à la fin 2021. Les bus circuleront néanmoins dès que les premiers habitants emménageront aux Communaux d'Ambilly.

- CEVA : mise en service en décembre 2019.
- Maillon routier MICA : opérationnel à fin 2020.
- Communaux d'Ambilly (PLQ et mail central) : Les premiers habitants devraient arriver fin 2020, début 2021.

4. Traversée du village : limitation à 30 km/h

M. WIDMER explique que la DGT souhaite permettre la mise à 30 km/h pour la traversée de villages.

5. Réseau routier de la commune :

- Charges de trafic : analyse du trafic sur Vandœuvres

M. WIDMER indique que les chiffres qui font foi sont ceux qui ont été transmis par la DGT.

- Mesures d'amélioration ponctuelles

Modifications du schéma de circulation

M. WIDMER explique que plusieurs mesures peuvent être envisagées pour éviter que le trafic passe trop vite sur les petits chemins, comme des chicanes ou autres obstacles obligeant les véhicules à ralentir, ou la modification du schéma de circulation afin de rendre impossible la traversée de certains quartiers pour rejoindre une route de plus grande importance.

M. WIDMER indique que la DGT partage cette conception du réseau routier. Le Grand Genève va changer de dimension, passant de 800'000 habitants à 1 million.

Hameau de Crête

M. WIDMER indique que les projets à Crête se heurtent notamment au fait que des emprises devraient être faites sur le domaine agricole et donc à la problématique des surfaces d'assolement.

Parcelle Gardy

M. WIDMER a reçu une demande concernant la sécurisation des déplacements des écoliers. Comme à cet endroit le tracé de la route est assez rectiligne, il faudra probablement implanter un îlot, ce qui nécessitera de faire une emprise sur la future parcelle de la commune.

Mme le Maire commente que s'il faut attendre le centre de voirie et le centre pour les pompiers, il y en a encore pour des années ; la commune en est pour l'instant au stade des AIMP.

Sécurité routière - discussion

Mme le Maire pense que c'est à la commune de voir ce qu'elle peut faire pour améliorer certains secteurs, surtout si elle n'a pas de réseau structurant. Il faudra reprendre ces questions dans le cadre du PDCom, sans brûler les étapes, et réfléchir à différentes mesures, surtout si Vandœuvres souhaite que ses élèves aillent davantage à pied ou à vélo à l'école.

Le Président rappelle qu'il n'y a pas que les problèmes liés à la vitesse : énormément d'automobilistes sont au téléphone ou se garent n'importe comment devant chez eux.

M. VAUCHER confirme au président que les vélos peuvent rouler à contresens sur les chemins à sens unique.

Dos d'âne, coussin berlinois et cyclistes

Transmettant la remarque d'un habitant de la commune, le Président indique que les dos-d'âne semblent poser un problème à certains cyclistes vieillissants. Il demande s'il serait possible à certains endroits de poser des bandes qui sont moins hautes sur les côtés afin que les cyclistes n'aient pas à se casser le dos.

M. WIDMER explique qu'il s'agit des coussins berlinois, qui étaient à la base faits justement pour que les vélos puissent passer de part et d'autre et pour que les bus puissent également passer sans être gênés. Avec le développement des deux-roues motorisés, ils ont perdu leur efficacité. Le futur ex-magistrat de la DGT a donc fixé une directive indiquant qu'il ne voulait plus de coussins berlinois.

6. Divers et propositions individuelles

Un commissaire souhaite revenir sur tous les changements qui ont été discutés au point n° 2, qui vont être mis en place au 1^{er} janvier 2019 et vont tout de même nécessiter l'acquisition d'un certain nombre de compétences au niveau du personnel communal. Il fait remarquer que les coûts risquent de s'additionner.

Il va sûrement falloir engager du personnel supplémentaire.

Mme la présidente ouvre la discussion.

M. PROVINI rappelle que tous les Conseillers municipaux ont reçu le concept expliqué et insiste sur l'importance de lire ce rapport.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ *Aménagement du territoire et urbanisme - séance du 15 mai 2018*

Mme ERMACORA donne lecture de son compte rendu :

Après que le PV de la séance du 9 avril dernier, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, fut adopté à l'unanimité, la parole est donnée à Mme le Maire s'agissant de l'information sur les demandes d'autorisation de construire traitées par l'exécutif, conformément à l'art. 59 al. 4 de la LCI.

Comme Mme Kuffer l'a relevé, entre juin 2017 et mai 2018 sur les demandes de densification de la zone 5, il y a finalement beaucoup de dossiers qui ont fait des allers-retours entre les requérants, la commune et les services de l'État.

Elle explique qu'après avoir plutôt donné des préavis positifs avec demandes de modifications, l'exécutif a changé de stratégie en donnant des préavis défavorables, assortis de demandes d'adaptation.

La procédure mise en place par M. Weil et utilisée par la Mairie doit être encore régulièrement adaptée dans le but d'être plus en adéquation avec la réalité du terrain. Il m'appartient de rappeler que le volet « stratégie de développement de la zone 5 » de notre PDCOM a été officialisé et transmis à l'ensemble des services concernés du DETA, du DALE, ainsi que des associations professionnelles, de l'ACG, etc. Un atelier auquel toutes les communes ont été conviées s'est déroulé à l'office de l'urbanisme, les travaux de Vandoeuvres et d'Onex ont été présentés.

À ce stade, il est constaté que certaines conditions fixées dans notre PDCOM, au chapitre susmentionné, se révèlent inapplicables. Pour exemple, les sous-sols dont l'emprise des bâtiments ne devait pas dépasser les 10 %. La réalité du terrain fait que nous devons modifier la procédure y afférente.

Après chaque discussion, ainsi que l'application de l'outil à notre disposition, le PDCOM, les préavis communaux sont aujourd'hui davantage motivés, avec l'aide de M. Weil.

Mme le Maire observe encore que les relations avec l'office des autorisations de construire ont évolué positivement. Tant le guide sur la densification de la zone 5 que ce volet de notre PDCOM ont participé à ce changement. À cet égard, il faut encore relever que les services de l'État tiennent mieux compte des préavis, aussi bien communaux qu'émanant de la DGAN ou autres acteurs.

Mme Kuffer passe ensuite en revue 16 dossiers qui ont généré 6 préavis favorables, 9 préavis défavorables, 1 dossier sis à la route de Meinier 46/48 est encore à l'étude. S'agissant du 11, ch. du Pré-Moineau, la commune a perdu son recours, mais poursuit la procédure, avec les voisins qui ont décidé de saisir la cour de justice.

Le dossier concernant la route de Pressy 5 fera l'objet d'une délibération du Conseil municipal dès lors que la parcelle de plus de 5000 m² a un indice d'utilisation du sol (IUS) de 51,2%.

Enfin, c'est M. Despland qui fait un point de situation sur l'avancement des travaux du chantier de l'Esplanade. Il nous informe que l'entreprise en charge du gros œuvre avance plus vite que prévu dans la planification, c'est la raison pour laquelle les fenêtres seront posées plus rapidement.

M. DESPLAND apporte une légère correction à ce rapport. En effet, la pose des fenêtres aura du retard, car le gros œuvre avance plus vite que prévu dans la planification.

M. l'adjoint au Maire regrette les difficultés de travailler avec l'architecte qui manque de rigueur. Mme le Maire ajoute son attitude et son manque de professionnalisme.

Elle nous informe encore qu'un courrier sera adressé aux 150 inscrits afin qu'ils confirment, ou pas, leur intérêt.

M. Despland reprend la parole pour nous assurer que les travaux seront exécutés dans le respect des normes en vigueur et que les recommandations émises par le BPA depuis le 1^{er} janvier 2018 seront appliquées.

Aucune intervention ni prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 20h35.

Mme la présidente ouvre la discussion.

M. VOUTAT demande quelles incidences le manque de rigueur de l'architecte aura sur le chantier. Mme le Maire précise que cela n'aura pas d'incidence, hormis pour le Maître d'ouvrage. En effet, l'Exécutif subit d'importantes pressions pour prendre des décisions immédiates, ce qu'il se refuse à faire. L'architecte ne comprend pas que les autorités soient aussi interventionnistes sur ce chantier et a de la peine à accepter que l'Exécutif ne prenne pas tout ce qu'elle propose. Or l'Exécutif se doit de faire une pesée d'intérêts. Malgré ces difficultés, le chantier avance bien, se réjouit Mme le Maire.

Sur une question de M. PROVINI, Mme le Maire précise que le choix des cuisines n'est pas encore d'actualité.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ *Information et publications - séance du 17 mai 2018*

M. PROVINI donne lecture de son compte rendu :

Suite à l'approbation du PV de la dernière séance, les membres de la Commission se sont attelés à la relecture des derniers articles. M. Pierre Zacharias précise en préambule qu'il a écrit lui-même son portrait. Le président le remercie, mais l'informe que M. Andersen s'est chargé de dresser son portrait et que cet article sera livré dans les jours qui suivent. Ce qui a été fait.

La lecture des articles s'est poursuivie avec les corrections usuelles, orthographe, syntaxe et forme. Il est à noter que le compte rendu sur la soirée entre amis au Théâtre du Crève-Cœur a fait débat au sein de la Commission. En effet l'attribution des places de spectacle offertes aux habitants de la Commune est réservée exclusivement à ceux-ci, et ne doit pas profiter à des personnes externes à la Commune. Cette question sera abordée lors d'une séance de la Commission de la Culture.

Une fois ces corrections effectuées, la Commission s'est penchée sur le choix des photographies illustrant les articles. Pour la couverture de la Coquille, les membres ont choisi une magnifique photo d'un champ de coquelicots situé au Ch. de la Blonde. Pour information, cette image a été prise par Mme de Lisle Sarasin.

La Commission est ensuite passée aux points Divers et autres propositions.

Le président informe la Commission qu'une habitante de Crête l'a contacté afin de savoir si la Coquille pouvait servir de moyen pour faire passer des annonces. En l'occurrence pour la recherche d'un logement pour un pompier qu'elle logeait jusqu'à maintenant. Mme Lévêque ne pense pas que cela soit optimal, cette solution pourrait créer un précédent qu'il serait difficile de gérer par la suite. Celle-ci rappelle qu'il existe un panneau d'affichage disponible à tous les habitants pour passer des informations. Il est vrai que la situation actuelle du panneau n'étant pas optimale, il est demandé de placer un panneau « petites annonces » dans le bureau de Mme Waechter.

Il a été émis l'idée de créer une plateforme de petites annonces sur le site web. Il est toutefois relevé que les aînés, qui seraient probablement les plus demandeurs, n'utilisent que très rarement internet. À ce propos, le Président trouverait intéressant de pouvoir disposer des statistiques de fréquentation du site web. Il se renseignera sur cette question.

Concernant un portail d'échange de services, Mme Lévêque explique qu'elle avait déjà émis l'idée. L'utilisation de chèques-emploi pour la rémunération des travaux fournis par ce biais pourrait être explorée. Toutefois, personne ne peut actuellement s'occuper de gérer un tel portail.

Les différentes rubriques passées en revue, la Commission fixera la date de la prochaine séance au moyen d'un Doodle. La séance est levée à 21h00.

Mme la présidente ouvre la discussion.

À la demande de M. PROVINI, M. BRICHET indique que les statistiques du site communal pourront lui être communiquées par le biais de la partie administrateur.

M. DESPLAND demande un complément d'explication par rapport à l'attribution des places de spectacle offertes aux habitants de la commune. M. PROVINI indique que ce sujet devra être débattu par la commission Culture, patrimoine et manifestations communales car, normalement, les billets devraient être réservés aux Vandœuvriens. Mme HUYGHUES-DESPOINTES souligne le fait que ces billets, achetés par la commune, sont assez onéreux. Le théâtre étant plutôt petit, ceux-ci sont principalement destinés aux habitants.

Sur une question de M. VAUCHER, Mme LÉVÊQUE précise que l'actuel emplacement pour l'affichage des petites annonces se trouve dans l'abribus. Ce lieu n'est pas forcément très avenant et les affiches sont souvent arrachées, précise M. PROVINI.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ *Aide sociale et humanitaire - séance du 22 mai 2018*

Mme de LISLE-SARASIN donne lecture du compte rendu :

La commission Aide Sociale et Humanitaire s'est réunie le 22 mai dernier.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Pour information, Niccòlo Gori a bien reçu le lien Doodle pour programmer la séance, mais par contre n'a pas reçu la convocation ni les dossiers. Il serait judicieux de mettre à jour les listes des commissions, étant donné que c'est la deuxième ou troisième fois que cela lui arrive.

Aide Humanitaire :

- **Aide au Zankar** : un montant de Fr. 2'000.- a été accordé à cette association afin de participer au financement de la construction d'un bâtiment pour les élèves de l'école Lambon Modern High School.

- **Association des Amis du Sakthi Children's Home** (Madurai-Inde) : Fr. 3'000.- ont été accordés afin de perpétuer le travail déjà fourni ; la gestion du centre de formation couture au sein de l'orphelinat qui forme 40 femmes qui vivent dans des conditions plus que précaires.
- **Apopo** : La commission octroie un montant de Fr. 1'000.- à cette association pour un soutien au programme d'Adoption de HeroRATs (rats de détection contre les mines antipersonnel ou pour la propagation de la tuberculose).
- **Association Suisse des Amis de Sœur Emmanuelle** : un montant de Fr. 2'000.- a été accordé pour un projet de ferme-pilote afin de former la population aux méthodes agricoles modernes.
- **Arwa. Afghanistan** (Women Rights Association) : la commission a octroyé un montant de Fr. 2'000.- pour la continuation du projet d'alphabétisation des femmes dans les villages ruraux.
- **Go Sénégal** : une subvention de Fr. 1'500.- a été accordée à cette association afin de soutenir un centre d'alphabétisation pour tous les âges.
- **Mandjou pour l'Enfance** (Guinée) : cette association œuvre pour l'enfance déshéritée de Guinée. Fr. 2'400.- ont été accordés afin de financer 4 trousseaux scolaires pour des jeunes filles.
- **Mate Cocido** (Argentine) : une subvention de Fr. 3'000.- leur a été accordée pour l'aide à l'organisation sociale « Ruca Hueneý » qui accueille des enfants en situation de rue à Buenos Aires.
- **Association Népal Anitié** : un montant de Fr. 2'000.- a été accordé pour l'aide aux victimes du grand séisme d'avril 2015.
- **Nordesta** (Brésil) : 100 ruches de la tribu indienne Sahu Apé protègent la forêt tropicale amazonienne. Cette association que nous soutenons depuis plusieurs années a reçu un montant de Fr. 1'800.- afin de financer le local de travail et le matériel.
- **Peu-la (Tibet)** : une subvention de Fr. 2'000.- a été octroyée à cette association afin d'améliorer les conditions de vie des populations nomades des régions défavorisées au Tibet.
- **Pharmaciens sans frontières Suisse (Madagascar)** : favoriser l'accès aux soins pharmaceutiques des populations vulnérables, défavorisées et éloignées du système national de santé. La commission octroie un montant de Fr. 1'100.- afin d'aider à financer un dispensaire.
- **Association Solidarité Égypte** : anciennement Coup de Cœur Boulad. Un montant de Fr. 1'500.- a été accordé pour une aide à la scolarisation dans différentes écoles.
- **Ushagram** : une subvention de Fr. 3'000.- a été octroyée à cette association pour une aide au développement au Liban, pour une population d'accueil et réfugiés syriens (facilitation et sécurisation de l'accès à l'eau potable et à l'école, équipement d'une salle de formation pour adultes).
- **Y30 (Yémen 2030)** : cette association genevoise a pour but de développer l'autosuffisance économique de familles yéménites en permettant à la population de s'engager dans différents projets en lien avec l'éducation, l'agriculture et l'alimentation. La commission octroie un montant de Fr. 2'000.- afin d'organiser la plantation d'arbres fruitiers.

Aide Sociale :

À l'unanimité, la commission accepte de verser tout de suite Fr. 5'000.- aux Colis du Cœur et Fr. 5'000.- à l'association Partage (Banque alimentaire Genevoise), et à l'unanimité la commission accepte de verser le reliquat éventuel du budget 2018 à ces 2 mêmes associations.

Mme la présidente ouvre la discussion.

M. DESPLAND remarque que s'il est dommage que des rats prennent des risques avec les mines, cela vaut mieux que de mettre des enfants en péril.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

5. Projets de délibérations

- Néant

6. Projets de résolutions, de motions

- Néant

7. Pétitions

- Néant

8. Questions écrites ou orales

- Sortie du Conseil municipal

M. PROVINI propose d'envisager un voyage ou une sortie du Conseil municipal. Sur une question de Mme HUYGHUES-DESPOINTES, Mme le Maire indique qu'il existe une ligne de budget à ces fins, bien qu'elle ait été diminuée, car les Conseillers municipaux n'envisageaient pas de sortie.

Mme la présidente suggère de programmer cette sortie pour le printemps 2019, et M. VOUTAT de l'organiser pour cet automne déjà.

Mme le Maire soutient volontiers la proposition de M. PROVINI, car ces sorties ou voyages sont très rassembleurs, elle l'a souvent dit.

Mme le Maire rappelle aux présidents des commissions de songer à leurs budgets respectifs.

M. DESPLAND rappelle que l'organisation des voyages du Conseil municipal est un des privilèges du Bureau. Mme la présidente suggère aux élus de soumettre par e-mail leurs idées et/ou propositions à la nouvelle présidente du Bureau.

9. Propositions du Maire et des Adjoints

- Néant

10. Propositions individuelles et questions

- Néant

11. Dates des prochaines séances

Mme la présidente annonce les dates des prochaines séances plénières du Conseil municipal :

- **séance n° 29 : lundi 18 juin 2018 à 18h30**
- **séance n° 30 : lundi 24 septembre 2018 à 19h30**
- **séance n° 31 : lundi 29 octobre 2018 à 19h30**
- **séance n° 32 : lundi 10 décembre 2018 à 18h00**

La séance du 10 décembre sera suivie du repas de fin d'année du Conseil municipal.

Mme LÉVÊQUE annonce d'ores et déjà son absence à la séance du 24 septembre 2018.

12. Divers

Commission Naturalisations

M. ANDERSEN rappelle aux commissaires concernés que la commission Naturalisations se réunira juste avant le début du prochain Conseil municipal.

Mobilité

M. LIENGME s'étonne que le hameau de Crête figure dans la présentation du projet de la DGT, alors que ce point n'a pas été traité dans le cadre du PDCom, et réclame des compléments d'information.

Mme le Maire relève que la mise en consultation du plan directeur n'empêche pas la commune de poursuivre ses réflexions dans ce cadre. Elle croyait bien faire en relevant ce soir-là la nécessité d'ouvrir des réflexions sur Crête et la route de Mon-Idee, pour montrer que les autorités pensaient aussi au hameau de Crête, dont la situation est effectivement difficile.

M. WIDMER était venu présenter les projets cantonaux par rapport aux Communaux d'Ambilly et a simplement résumé certaines problématiques.

M. PROVINI relève que, selon les plans de la DGT, les conducteurs circulant sur la route de mon-Idee devraient être incités à tourner à gauche au niveau du chemin de la Seymaz, ce qui devrait libérer cet axe et juguler le trafic. Il engage M. LIENGME à lire le procès-verbal y relatif, conséquent mais très bien rédigé.

M. LIENGME constate que l'installation de feux à Crête ne serait pas forcément impossible. Mme ERMACORA précise que l'installation d'un feu est soumise à des conditions et requiert des études particulières.

Mme le Maire précise que M. WIDMER a fourni des réponses sans avoir précisément étudié la question du hameau de Crête, mais que la réflexion est lancée. Aucune décision ne pourra être prise avant les retours techniques sur le PDCom.

13. Dossier de naturalisation (huis clos)

- Néant.

La séance est levée à 21h25.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Michael ANDERSEN

La Présidente du Conseil municipal

Ariane de LISLE-SARASIN